



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement et du logement**

Saint-Denis, le 28 / 06 / 2022

Service eau et biodiversité
Unité politique de l'eau et des milieux aquatiques
Affaire suivie par : Valentin Le Tellier
Tél : 02 62 94 72 44
Courriel : valentin.le-tellier@developpement-durable.gouv.fr
Réf : SEB/UPEMA-169/VLT/2022-488

Objet : Rapport de fin de consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral approuvant le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027

1. Contexte

Les conditions d'exploitation du droit de pêche qui appartient à l'État dans les eaux du domaine public fluvial situées à l'amont de la limite de salure des eaux sont fixées pour une durée de 5 ans par un cahier des charges qui arrive à échéance le 31 décembre 2022. Il convient dès lors d'engager une procédure de renouvellement pour la période 2023-2027, conformément aux articles R. 435-1 à R. 435-33 du Code de l'Environnement, et d'en prévoir les modalités financières.

À La Réunion, deux catégories de pêcheurs sont concernées par ce droit de pêche : les pêcheurs de loisir aux lignes et les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets. Ces derniers concernent seulement les pêcheurs de bichiques en amont de la limite de salure des eaux.

Les modalités d'exploitation du droit de pêche sont définies pour les deux catégories de pêcheurs par un cahier des charges, qui doit être conforme au modèle défini par l'arrêté ministériel du 20 décembre 2021 portant approbation du modèle de cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État dans les eaux mentionnées à l'article L. 435-1 du code de l'environnement.

Le projet d'arrêté préfectoral approuvant le cahier des charges proposé à la consultation du public couvre la période 2023-2027. Il est assez semblable au cahier des charges précédent, dont il diffère sur les principaux points suivants :

- ajout d'un lot de pêche aux lignes sur la Mare à poule d'eau (Salazie), suite à une demande de la Fédération des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) ;
- ajout de 3 lots de pêche amateur aux engins et filets sur la ravine Charpentier (Sainte-Marie), la rivière Sainte-Suzanne et la rivière de l'Est, suite à des demandes de pêcheurs. Cela porte le nombre total de lots ouverts à 13 à l'échelle de l'île et permet d'offrir une solution de pêche de proximité sur ces nouveaux secteurs.

Le prix des loyers et montants de licence indiqués sont les prix pratiqués au titre de l'année 2022. Ils pourront subir une légère actualisation à la marge pour l'année 2023.

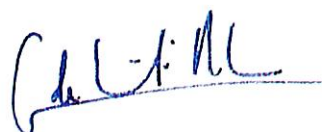
2. Modalités de consultation

Le projet d'arrêté préfectoral l'approuvant a fait l'objet d'une **consultation du public** sur le site de la préfecture (<http://www.reunion.gouv.fr/consultation-du-public-r91.html>) du 1er au 22 juin 2022 inclus, conformément à l'article L. 123-19-1 cadrant la consultation du public « hors procédure particulière ». La consultation était libre, les participants pouvant s'exprimer sans formalisme particulier.

3. Résultats et modalités de prise en compte de la consultation

Aucune contribution n'a été formulée sur ce projet pendant la période de consultation. Par conséquent, ces documents ont été validés tels quels sans modification.

Pour le directeur de l'environnement, de
l'aménagement et du logement et par délégation,
le chef de l'unité politique de l'eau
et des milieux aquatiques,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. de S. R.', written over a horizontal line.

Grégoire de Saint-Romain

Annexe : capture d'écran de l'interface de visualisation des résultats de la consultation

Approbation du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 (du 1er au 22 juin 2022 inclus - 21 jours)

ARTICLE NUMÉRO : **9520**
Cet article est : publié en ligne

[Voir en ligne](#)
[ATTacher l'historique des modifications](#)

[LOGO DE L'ARTICLE](#)

Télécharger un nouveau logo
Parcourir... Aucun fichier sélectionné [Téléverser](#)

1 message de forum

Test - Approbation du cahier des charges droit de pêche 2023-2027
Il y a 47 secondes par ANELARD Jean-François — jean-francois.anelard@developpement-durable.gouv.fr [tous les messages de cet email]
Réponse à l'article Approbation du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 [voir les messages]

Ceci est un test.

REDIRECTION
article référencé dans votre site SPHP, mais redirigé vers une autre URL
<http://>

Enregistrer

Aucune contribution enregistrée à l'exception du test du formulaire.

Approbation du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 [Modifier cet article](#)

Approbation du cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027 [\[Change\]](#)

DATE DE PUBLICATION EN LIGNE : 31 MAI 2022 [\[Change\]](#)
DATE DE RÉDACTION ANTÉRIEURE : N.C.

1 auteur [\[Ajouter un auteur\]](#)
ANELARD Jean-François [Retirer l'auteur](#)
243 articles
19 messages de forum

Date de fin de publication (au format jj/mm/aaaa) [Valider](#)

Choix de la forme (gabarit de la page)
Article sur lequel on peut ajouter des commentaires [Choisir](#)

Mettre un raccourci sur la page d'accueil, ajouter une fonctionnalité, etc.
 [Choisir](#)

Aucun mot-clé [\[Ajouter un mot-clé\]](#)

Descriptif :
Une consultation du public est ouverte du 1er au 22 juin 2022 inclus (21 jours) sur le projet d'arrêté préfectoral approuvant le cahier des charges pour l'exploitation du droit de pêche de l'État du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

